

Conditions Générales de Vente

WWW.DOMOVEILLANCE.FR

Les présentes « Conditions Générales de Ventes » (ci-après dénommées les « **CGV** ») sont celles applicables à la micro-entreprise (EI) :

CHOINET Maxime domicilié au 53 rue de l'azine 66 380 PIA.

SIREN n° 527 762 249.

Courriel : contact@domoveillance.fr

Immatriculé sous le numéro A527762249 au registre du commerce et des sociétés de Perpignan ainsi que sous le numéro 527 762 249 RM 660 au repertoire des métiers.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Article 1 : Définition

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la micro-entreprise (EI) CHOINET Maxime (ci-après dénommée "**le Prestataire**") et de **ses Clients** (ci-après dénommée "**le Client**") dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Site Internet : Création, référencement SEO et SEA, hébergement, maintenance.
- Drone : Inspection technique, prises de vues photos et vidéos.
- Caméra au sol : Prises de vues photos et vidéos.
- Photos : Shooting, retouches de photos, montage photos.
- Domotique : Vente, livraison et installation de produits domotique.

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« Prestation » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par le Prestataire. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, une concession de licence d'exploitation de progiciel, de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un progiciel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, la conception d'un site web ou d'une application métier, la mise à disposition de ressources humaines, etc. De même le terme prestation peut également désigner une vente d'objet mobilier tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

« Site Web ou Site Internet » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« Sources » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de comptabilité, etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du Client.

« Cahier des charges » désigne un document fourni par le Prestataire, ou réalisé par le prestataire en collaboration avec le Client contre rémunération, décrivant le contenu de la prestation que propose de réaliser le Prestataire et des éventuelles contraintes et spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le Cahier des Charges peut aussi porter le titre de « Devis », « Proposition » ou « Bon de Commande ». Le Cahier des Charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il a été validé par les deux parties.

« Prestation forfaitaire » désigne toute prestation dont le prix rémunère le Prestataire indépendamment des quantités de temps (heures, jours) mises en œuvre pour réaliser la prestation décrite dans le Cahier des Charges. SA contrario, une prestation dont le montant est fixé par un nombre d'unités de temps (heures, jours) n'est pas considérée comme étant une prestation forfaitaire.

Article 2 : Application des CGV

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont portées à la connaissance de tout Client qui

en fait la demande, ces dernières étant en permanence accessibles sur le site Web du Prestataire, (<https://cgv.domoveillance.fr>).

Toute commande emporte l'adhésion pleine et entière sans réserve du Client aux CGV qui sont annexées à tous les documents contractuels du Prestataire. L'acceptation des CGV prendra effet pour le Client avant toute intervention ou livraison, à la date de la signature d'un devis, valable 15 jours, d'un bon de commande ou d'un contrat de maintenance.

Les CGV priment sur tout autre document contractuel du Client et s'applique durant toute la durée de la relation contractuelle entre le Client et le Prestataire.

Le Prestataire peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. Le Prestataire prévient, dans la mesure du possible, ses Clients de toute modification de ses Conditions Générales, sur la page de présentation des CGV de son site Internet (accessible à l'URL suivante <https://cgv.domoveillance.fr>). L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

Article 3 : Formation et conditions d'exécution du contrat

L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour le Prestataire et de payer la prestation pour le Client, naît à partir du moment où le Client a dûment signé et retourné par fax, email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par le Prestataire, ou qu'il accepte un devis par le biais d'un des sites du Prestataire, ou qu'il effectue une commande par voie d'e-mail, ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par le Prestataire. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le Client.

Le Client est conscient que la Prestation qui se définit entre les parties peut se révéler complexe au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de remettre en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel.

Article 4 : Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont libellés en euros, hors taxes, sans escompte ; Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut de micro-entreprise impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI. Toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à la charge du Client.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de déplacement, toute demande d'intervention sur site fera l'objet d'un devis et d'une facturation supplémentaire suivant contrat choisi. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque intervention ou prise de commande. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de produits ou prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.

Article 5 : Conditions de règlement

5.1 Délais de règlement standard

Le prix est payable comptant à la fourniture ou à la commande de la prestation de services, comme indiqué sur la facture remise au Client.

Le Prestataire se réserve la possibilité de demander un acompte jusqu'à 60% du prix TTC de la prestation lors de la passation de la commande. Le solde du prix sera alors payable comptant, au jour de la fourniture de la prestation de services.

En dehors de toute disposition spéciale accordée, le règlement est fait dans les 10 jours suivant la réception de la facture du Prestataire par virement bancaire (un RIB sera fourni sur simple demande du Client) ou chèque ou carte bancaire depuis notre site internet.

Pour toute commande de services inférieure à 1000 euros (mille euros), le règlement sera exigé lors de la passation de la commande.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant

aux présentes CGV ou sur la facture émise par le Prestataire.

5.2 Délais de règlement contrats de maintenance, site internet, référencement

Le prix est payable au terme à échoir suivant la périodicité ou échéancier défini au contrat.

5.3 Pénalité de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délais fixé ci-dessus, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant de la totalité des sommes dues facturées, et le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client, et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

En cas de défaut de prélèvement pour des raisons inhérentes au client (exemple : « Opposition sur compte », « Tirage contesté par le client », « Provision insuffisante », etc...) le prestataire facturera de plein droit des frais d'opposition de prélèvement de 40 euros HT à chaque opposition.

Ces frais d'opposition seront à régler suivant les modes de règlement disponibles dans un délai de 7 jours après la réception de la facture

5.4 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande et les sommes dues au titre de l'achat desdites prestations auprès du Prestataire.

5.5 Clause de réserve de propriété

En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix de la commande de produits ou de prestations, le Prestataire se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Tout acompte versé par le Client restera acquis au Prestataire à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

À défaut d'obtenir le parfait paiement, le Prestataire sera en droit de reprendre possession à tout moment des logiciels et codes, et ce même dans l'hypothèse où ceux-ci seraient livrés et installés chez le Client.

5.6 Paiement en plusieurs fois

Le paiement en plusieurs fois/différé est possible jusqu'à 2 000 Euros via notre partenaire Stripe.

La sécurisation des paiements est assurée par Stripe.

Tous les paiements sont protégés par le 3D Secure.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autres problèmes sur le compte du client, le prestataire se réserve le droit de bloquer la commande du client jusqu'à la résolution complète du problème.

Le prestataire peut également demander le paiement entier de la facture restant due.

5.7 Remboursement

Si le client se rétracte et ne veut pas continuer sa commande, alors que celle-ci est en cours, un minimum de facturation sera appliqué en fonction du travail de recherche et d'élaboration effectué par le prestataire, l'acompte perçu sera déduit du montant total à régler. Il ne sera en aucun cas remboursé, même si les frais de recherche et d'élaboration sont inférieurs à son total.

Il est possible d'effectuer un avoir pour une prochaine prestation.

5.8 Non présentation lors d'une prestation de service

Le prestataire permet au CLIENT de bénéficier des PRESTATIONS sur le lieu de son choix. Le prestataire intervient sur demande expresse du CLIENT ; les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des PRESTATIONS, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous. Si VOUS ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent sur le lieu à la date et l'heure convenues, le prestataire ne pourra assurer les PRESTATIONS. Le cas échéant le prestataire sera dans l'obligation de vous facturer un minimum forfaitaire de 30 € TTC, non remboursable sous quelle que forme que ce soit et quel que soit le produit ou services auquel vous auriez souscrit.

5.9 Indemnisations

Vous vous engagez à indemniser et à tenir le prestataire, concédants de licence, sociétés affiliées, dirigeants, représentants, partenaires de marque, partenaires, salariés, successeurs et ayants droit (ensemble, les « Parties indemnisées ») à l'écart de toute responsabilité, perte, plainte, dommage, dépense, frais ou demande, notamment des honoraires raisonnables d'avocat, engagée, formulée ou déposée à l'encontre des Parties indemnisées par un tiers dans le cadre d'une plainte ou de dommages liés de quelque façon que ce soit à (a) votre utilisation (ou celle de tiers utilisant vos comptes) du Service, du Site ou des Éléments, (b) votre Contenu, (c) les Produits commerciaux que vous proposez sur le Site ou à l'aide de nos Services ou (d) votre utilisation des Services de domaine. Sont notamment visées les violations des présentes Conditions par vous ou par toute personne utilisant votre compte. Vous vous engagez à coopérer pleinement, à vos frais, selon les exigences des Parties indemnisées. Chaque Partie indemnisée peut, à sa discrétion, assumer la défense et le contrôle de tout litige au titre duquel elle indemnisée en vertu des présentes. Vous ne pouvez pas régler un litige impliquant une Partie indemnisée sans le consentement de ladite Partie.

Article 6 : Modalités de fourniture des prestations

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans les conditions et délais fixés d'un commun accord entre le Prestataire et le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Article 7 : Engagement du Client

Dès le début de la réalisation de la prestation de services, le Client met à la disposition du Prestataire tout le matériel qui lui sera nécessaire pour effectuer sa mission. Il s'agit notamment lors d'une prestation informatique de pouvoir accéder aux locaux et au matériel informatique (ordinateurs, périphériques, commutateurs) tant physiquement qu'électroniquement (par le biais de connexion réseau, outils de télémaintenance ou autre système de prise en main à distance). Le Client doit mettre à la disposition du Prestataire ses licences de logiciels ainsi que leur volume d'installation, mais aussi les différents mots de passe des postes, mails, fichiers ou serveurs qui lui seront nécessaires.

Article 8 : Engagement du Prestataire

Le Prestataire exécute les prestations commandées soit dans les locaux du Client, soit dans ses propres locaux. Les horaires du standard sont de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi, sauf jour férié. Il est rappelé que la bonne exécution de la mission du Prestataire, ne dépend pas seulement de la qualité des logiciels et services utilisés, mais aussi de facteurs et conditions échappant à son contrôle, tels que l'installation d'origine des matériels et/ou logiciels, internet, les méthodes de travail utilisées et le niveau de qualification de l'utilisateur. Le Prestataire s'engage à fournir les moyens humains et/ou techniques nécessaires à l'exécution des différentes prestations définies dans les CGV. Il est précisé que les délais sont fournis à titre indicatif, et tout retard et/ou report de la date et/ou de l'heure de l'intervention ne pourra donner lieu à aucun dédommagement et/ou remboursement et/ou annulation de la part du Client. Le Prestataire n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

Article 9 : Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, provenant d'un défaut de conception, de mise en œuvre affectant les prestations livrées et les rendant impropres à l'utilisation.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou non-respect des procédures ou consignes de la part du Client, comme en cas de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

Article 10 : Collaboration

La prestation s'effectue en collaboration avec le Client et dépend de sa coopération pleine et entière. Le Client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation commandée dès le lancement des travaux. Tout élément fourni par le Client sera considéré comme définitif par le Prestataire. Ainsi le Prestataire peut refuser d'intégrer de nouveaux éléments (ou des éléments modifiés) dans la prestation commandée lorsque ceux-ci ne sont pas fournis dès le lancement des travaux. Ainsi, dès lors qu'un élément (texte, photo, vidéo, logo, lien...) est fourni il sera exploité tel quel par le Prestataire sans qu'aucune modification ne soit apportée sur celui-ci.

Article 11 : Modifications sur les réalisations graphiques

Si le Client commande une prestation forfaitaire incluant une création graphique, et sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, le Client a le droit de demander plusieurs modifications sur les travaux graphiques qui lui sont soumis :

- 2 modifications pour la couleur
- 1 modification pour les formes (courbes, traits, etc)

Au-delà, si le Client souhaite faire apporter plus de modifications aux travaux graphiques qui lui ont été soumis, les travaux supplémentaires seront facturés au taux horaire en vigueur.

Le client a 8 jours ouvrés pour effectuer une demande de modification sur chaque proposition graphique. Sans retour de sa part avant ce délai, la création graphique est automatiquement considérée comme validée. Si le client s'absente et ne peut pas valider les travaux, il doit le signifier par écrit au Prestataire afin que soit ajouté un délai supplémentaire à la période de validation.

Article 12 : Modification sur les sites internet

12.1 Modifications sur les réalisations de site internet

Si le Client commande une prestation forfaitaire incluant une création de site internet (one-page, vitrine, boutique, blog, wiki, etc), et sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, le Client a le droit de demander plusieurs modifications sur les travaux du site internet qui lui sont soumis :

- 2 modifications pour la page d'accueil
- 1 modification par page pour les autres pages

Au-delà, si le Client souhaite faire apporter plus de modifications aux travaux qui lui ont été soumis, les travaux supplémentaires seront facturés au taux horaire en vigueur.

Le client a 8 jours ouvrés pour effectuer une demande de modification sur chaque proposition. Sans retour de sa part avant ce délai, la création est automatiquement considérée comme validée. Si le client s'absente et ne peut pas valider les travaux, il doit le signifier par écrit au Prestataire afin que soit ajouté un délai supplémentaire à la période de validation.

12.2 Etendue des prestations de création web, webmarketing

Le prestataire s'engage à développer, sur ses propres micro-ordinateurs et/ou en sous-traitance, à l'aide de logiciels et CMS, le site web ou les éléments, composants Internet décrits dans le devis.

L'acceptation du devis par Le Client signifie au prestataire l'accord et la bonne compréhension du Client sur les prestations et le développement figurant dans le devis.

Les codes sources, notamment pour les sites web dynamiques, restent la propriété du prestataire et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou vendus pour un autre site par Le Client, sans l'autorisation écrite du prestataire.

Toute étude, rapport, information, devis, cahier des charges, à titre onéreux ou gratuit, effectués par le prestataire dans le but de fournir des prestations au Client, reste la propriété exclusive du prestataire. Le Client s'engage à ne pas les transmettre.

12.3 Back office de gestion de contenus

Le Client peut se voir accorder un accès à un gestionnaire de site afin de mettre à jour son site Web. Le prestataire s'engage à favoriser cette mise à jour par le Client dans les meilleures conditions techniques possibles, étant entendu que l'obligation du prestataire est une obligation de moyens. Il appartient au Client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager d'effectuer sur son site web par tout autre moyen que les services du prestataire, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des développements réalisés par le prestataire. Toute modification du site par le Client n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du Client des codes informatiques et des prestations produits par le prestataire. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par le prestataire au Client lors de la publication du site web. À noter que toute modification ultérieure à la mise en ligne du site fera l'objet d'une facture de la part du prestataire au moyen d'un forfait de mise à jour de contenu ou forfait hors devis.

12.4 Nom de domaine

Le prestataire n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le Client reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le prestataire, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement.

12.5 Hébergement

Le site Internet du Client sera hébergé pour son compte par le prestataire auprès de fournisseurs. L'espace Internet alloué est garanti sans publicité. Le prestataire ne sera pas tenue responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs. Les prestations d'hébergement sont valables un an, et renouvelables par tacite reconduction.

Du fait des caractéristiques et limites d'Internet que le Client déclare parfaitement connaître, le prestataire ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures,
- les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données, de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par le prestataire et ses fournisseurs,
- les dommages éventuels subis par les matériels du Client, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier, les détournements éventuels par des tiers et par la faute du Client de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

12.6 Email

Le prestataire propose dans ses services de fournir des emails (courrier électronique). Le Client reconnaît être entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.

12.7 Sécurité

Vous vous engagez à préserver la sécurité de votre compte et de votre site internet pour toutes les activités survenant sur ce compte et les opérations effectuées par l'intermédiaire de celui-ci, ou dans le cadre de votre site internet. Vous consentez à nous avertir immédiatement par écrit en cas d'utilisation frauduleuse de votre compte ou d'autres failles de sécurité. La responsabilité du prestataire ne peut être engagée au titre des pertes ou dommages résultant d'un manquement de votre part à la présente obligation de sécurité. Vous convenez que le prestataire ne peut en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, de vos agissements et omissions et de ceux de tiers, notamment des dommages de toute nature résultant desdits agissements et omissions.

12.8 Revente du Service

Il vous est interdit de reproduire, dupliquer, copier, vendre, revendre ou exploiter tout ou partie du Service sans notre autorisation expresse écrite.

Article 13 : Obligations du Client

Le Client garantit au Prestataire qu'il possède l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation de la prestation commandée et notamment celles auprès de la CNIL sur les données nominatives.

Le Client s'engage à ce que la prestation commandée respecte l'ensemble des dispositions législatives, administratives et réglementaires applicables.

Il s'engage à ce que le contenu de son site soit strictement licite. Le Client s'engage à ce que son site respecte la vie privée des personnes et s'engage à ne pas faire état d'informations à caractère sensible, réprimées par le code pénal.

Le Client déclare avoir eu connaissance de l'existence des moyens techniques pour restreindre l'accès à certains services. Il appartient au Client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur le site web à l'avenir par tout moyen y compris autre que par les services du Prestataire, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des prestations qu'il a commandées.

Le Client s'engage à informer le Prestataire par lettre recommandée avec AR de toute demande, plainte, action en justice directement ou non liée à la fourniture du service par le Prestataire. Le Client garantit le Prestataire contre toute action de tiers en raison du contenu du site du Client.

Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site et à l'utilisation du service.

Recettes, vérifications et tests : dans tous les cas il appartient au Client de tester et vérifier les prestations qui lui sont livrées, avant et après exécution finale des travaux. Le fait de commander des prestations de recette, vérifications et de tests auprès du Prestataire ne libère pas le Client de cette obligation.

Le Client est conscient que toute prestation informatique peut contenir des dysfonctionnements, et qu'au-delà de la période de garantie il est possible que le Client ait à subir à sa charge des travaux correctifs sur l'application ou le site qui lui sera livré.

Article 14 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

Tout particulièrement, et à titre d'exemple non-exhaustif, le Prestataire ne saurait être tenu responsable dans les cas suivants :

- Faute, négligence, omission mauvaise utilisation ou défaut d'entretien de la part du Client, non-respect des conseils donnés
- Intégration de scripts, APIs ou logiciels tiers nécessaires pour le fonctionnement de la prestation livrée : le Prestataire ne peut garantir le bon fonctionnement de la prestation livrée dans la mesure où son exécution dépendra aussi de la bonne exécution d'une solution tierce.

- Hébergement, modification ou manipulation de la prestation livrée par un Prestataire tierce. Dans le cas ou un autre Prestataire est impliqué dans la manipulation de la prestation livrée, le Prestataire est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant aux travaux livrés, l'indisponibilité des pages, le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.
- Non-signalement par le Client d'une circonstance ayant entraîné un dysfonctionnement et qui aurait pu être évité en amont.
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.
- Dysfonctionnement ou ralentissement de la prestation livrée pour cause de maintenance par le Prestataire ou pour cause de surutilisation des ressources mises à disposition

Compatibilité navigateur : les travaux livrés par le Prestataire couvrent exclusivement une compatibilité pour les versions de navigateurs de bureau ayant été lancés dans les 2 ans précédant la date de contractualisation et couvre les navigateurs suivants : Chrome, FireFox, Internet Explorer, Safari

Toutefois, la garantie de compatibilité du tableau de bord du super-administrateur n'est assurée que pour le navigateur Chrome.

Toute compatibilité additionnelle demandée par le Client doit être commandé et précisée dans le Cahier des Charges.

Article 15 : Confidentialité et propriété intellectuelle

Le Prestataire et le Client s'engagent réciproquement à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à leur connaissance dans le cadre de la prestation de services et ce pour une durée de 5 ans à compter de la livraison. Dans la mesure où la livraison de toute prestations de services informatiques ou graphiques n'opère pas transfert de propriété de droits de propriété intellectuelle au profit du Client, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, marques, prototypes, logiciels élaborés même à la demande du Client, en vue de la fourniture des produits et services au Client. Seul un droit d'utilisation lui est donné conformément aux conditions générales inscrites sur les licences jointes aux logiciels. Le Client s'interdit, en conséquence, toute reproduction ou exploitation desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui pourra le cas échéant, la conditionner à une contrepartie financière.

Article 16 : Responsabilité

En cas de force majeure, le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable vis à vis du Client de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation contractuelle. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable du contenu des ordinateurs, des fichiers qui s'y trouvent et de la gestion des licences de logiciels du Client. Ainsi le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de la présence de logiciel non officiel ou "pirate" chez le Client, ainsi que de la perte de données sur les postes ou les serveurs. Le Client demeure responsable du contenu de ses installations et de son système d'information et doit effectuer une sauvegarde de ses données avant de confier au Prestataire une opération susceptible d'endommager les fichiers. L'intervention du Prestataire est une intervention de maintenance informatique et n'entraîne pas un transfert de responsabilité. À ce titre, le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle.

Article 17 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. L'acceptation des CGV par le Client vaut accord à ce que ses données soient communiquées à des entreprises partenaires. Par conséquent, le Client pourra être amené à recevoir de ces sociétés des propositions commerciales. Chaque Client peut demander à ce que ses coordonnées ne fassent plus l'objet d'une communication à ces tiers par l'envoi d'une demande en ce sens au Prestataire en indiquant toutes ses coordonnées à cet effet.

Article 18 : Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 19 : Langue du contrat – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

Article 20 : Référencement / Google My Business / Responsabilité du contenu sur votre site

20.1 Référencement

Le prestataire s'engage à utiliser les techniques d'optimisation de référencement naturel pour les moteurs de recherche ; cependant, elle ne garantit pas le résultat du positionnement des pages du site web en fonction des mots-clés. Le prestataire n'ayant aucun contrôle sur les algorithmes des moteurs de recherche n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

Avant tout travail de référencement, Le prestataire effectue une analyse gratuite du référencement du site internet du Client. Cette phase d'audit préalable débouche sur des recommandations personnalisées grâce, entre autres, à des outils spécifiques propres ou externes à Le prestataire.

20.2 – Cahier des charges

Le Client s'engage à fournir rapidement un cahier des charges avec tous les éléments nécessaires pour le bon déroulement du projet (texte, rdv, documents, photos,...). C'est seulement après possession de ce cahier des charges que le projet démarrera. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

20.3 – Collaboration entre les parties

Chaque partie s'engage à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires. Le Prestataire a informé le client que la bonne succession des prestations reposait sur cette nécessaire collaboration active. Si le besoin s'en faisait sentir, le Client pourra nommer un responsable de projet ou encore mettre en place un comité de suivi chargé de suivre l'évolution et la réalisation du projet. Les parties sont tenues à une obligation de bonne foi.

20.4 – Confidentialité

Le prestataire et l'acheteur s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que Le prestataire puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées, avec possibilité de mentionner la dénomination sociale de l'acheteur, l'objet de la commande et son montant. Cette possibilité ne confère pas à Le prestataire un droit quelconque sur les marques de l'acheteur autre que ceux précédemment évoqués.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@domoveillance.fr ou en appelant au 07 85 55 19 45, par courrier à : domoveillance – 53 de l'alzine – 66 380 Pia.

20.5 – Livraison

Les délais de livraison et de mise à disposition des documents sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement du prestataire. Nonobstant cette réserve, Le prestataire fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer.

20.6 – Recettes

Après réalisation des tests, le site sera mis en ligne et les parties procéderont à un contrôle de conformité du site par rapport au cahier des charges.

20.7 – Propriété intellectuelle et mentions commerciales

La société cliente reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la totalité de la production, objet de la présente commande, et reconnaît avoir pris connaissance des lois sur la propriété intellectuelle et des peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

Sauf mention contraire explicite du Client, Le prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « Réalisation par www.domoveillance.fr ».

20.8 – Propriété de la production

Tout élément fourni par le Client reste sa propriété.

Tout élément modifié par Le prestataire et fourni par le client est la propriété du Client en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété du prestataire en ce qui concerne les modifications, s'il s'agit d'éléments de programmations.

Toute programmation et/ou création informatique est mise à disposition du Client sur base d'un droit d'usage. Il est interdit au Client de copier ou d'autoriser la copie de la programmation. La mise en disposition de la programmation et / ou création informatique par Le prestataire au Client n'a pas pour effet le transfert d'un droit intellectuel ou droit de propriété.

La mention du prestataire avec le lien vers le site « www.domoveillance.fr » **doit être maintenue sur chaque page du site, sauf refonte complète du site par une autre entreprise ou demande justifiée du client.**

La propriété des codes informatiques ou fichiers sources de création revient au prestataire, qui cède à l'acheteur un droit d'usage. En conséquence, toute utilisation du code source par un tiers pourra entraîner une demande d'indemnisation du prestataire dont le montant pourra être fixé par Le prestataire suivant l'étendue de cette utilisation. Cette clause comprend les fichiers sources, la configuration et les paramètres de la base de données et tout autre type de fichiers relatifs à l'application. Tous les éléments constitutifs du squelette du site (photos, images, logos, éléments modélisés...) ainsi que les éléments technologiques (créations logicielles, back-office d'administration, services proposés...) sont protégés par le Droit d'auteur. Conformément aux dispositions de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction d'un contenu partiel ou total du site est interdite, quelle que soit sa forme (reproduction, imbrication, diffusion, ...).

Les liens directs établis vers des fichiers téléchargeables (quel que soit leur format) présents sur site du prestataire sont également interdits. Si vous souhaitez établir un lien avec le site du prestataire et avant toute mise en place de celui-ci, veuillez contacter Le prestataire avant toute mise en place du lien pointant vers notre site ou son contenu.

Le Client se voit notamment concéder les droits de représentation, de reproduction et d'exploitation sur les éléments graphiques, visuels ou sonores créés par le prestataire ou dont ce dernier aura des droits et constituant le site précité. Cette cession est limitée à l'usage des dits sur internet dans le cadre du site créée par Le prestataire ainsi qu'à l'utilisation de copies d'écran du site en vue d'une publication dans les journaux ou magazines de la presse écrite mais ne concerne nullement leur reproduction sur tout autre support. Dans le cadre d'un développement de site web dynamique (php, asp, ...), les sources restent la propriété de Le prestataire.

20.9 – Garanties et responsabilités

- Le prestataire n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, elle s'engage à mettre en œuvre, eu égard à l'état actuel de ses modes opératoires et au prix payé par le client, les moyens raisonnables pour parvenir à un résultat aussi fiable que possible. Le prestataire mettra en œuvre toutes les précautions nécessaires pour le stockage et la manipulation des documents et catalogues propres à la distribution. Elle ne pourra être tenue responsable ni d'une perte, dégradation ou destruction, quelles qu'en soient les causes. Le prestataire ne sera en aucune manière tenue responsable de procès verbaux, amendes, refus d'exploitation sur site, quels que soient les tiers.

- Le Client prendra en charge tous les risques afférents au mode opératoire en cas de non-respect de la politique de l'entreprise. Le Client s'engage à fournir à Le prestataire toutes les informations nécessaires pour la bonne marche des missions à réaliser et à l'informer de tout événement susceptible d'interrompre les opérations de distribution dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de la prise de commande par lettre recommandée avec accusé de réception.

- En tant que vendeur de prestations informatiques, Le prestataire reste tenu à une obligation de conseil. Ceci ouvre le droit au prestataire de refuser ou d'interrompre la prestation, à partir du moment où le Client ne se soumet plus aux conseils prodigués par Le prestataire et exprimer par lettre recommandée. Cette obligation de conseils ne saurait être assimilée à une obligation de résultat compte tenu de la diversité des clients potentiels et

de leurs connaissances respectives en informatique. Cette obligation sera considérée comme remplie à partir du moment où le Client aura accepté expressément le devis.

- Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution du contrat (codes d'accès au serveur FTP, serveur de base de données, panneau d'administration du site, etc.) ainsi que les modifications apportées à son site (contenu, changement d'hébergeur ou de serveur, etc.) dans un délai de 10 jours. Le Client s'engage à n'effectuer de son côté aucune démarche de référencement (manuel ou automatique) et aucune démarche interne ou externe ayant pour but d'obtenir un service de référencement durant la période de la prestation.
- Le Client a été informé que le référencement est tributaire de nombreux paramètres que Le prestataire ne peut totalement maîtriser. Le prestataire est tenu d'une obligation de moyens.

20.10 – Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Le prestataire se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise Le prestataire à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement à la présentation publique de la réalisation en photos ou vidéos, et à la présentation publique des contenus textuels ou iconographiques de la réalisation.

20.11 – Etendue des prestations de référencement

Le prestataire s'engage à conseiller et à aider le client sur la meilleure stratégie de référencement à adopter (descriptif, mots clés, optimisation des titres et textes des pages, etc.) afin d'obtenir une qualité optimale de référencement en usant de toutes leurs connaissances en matière de référencement web via un entretien téléphonique ou mail.

C'est dans cette optique que Le prestataire s'engage à accompagner ses clients tout au long de la prestation par le biais d'une totale transparence et de renseignements clairs et précis.

L'acceptation du devis par Le Client signifie au prestataire l'accord et la bonne compréhension du Client sur les prestations.

20.12 – Garanties et responsabilités

Le prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En conséquence, Le prestataire s'engage à respecter strictement les critères techniques et éditoriaux imposés par les outils de recherche et à suivre sa méthodologie de référencement naturel.

Le prestataire s'engage à communiquer la progression des résultats ainsi que leurs rapports globaux à chacun de ses clients.

Le prestataire s'engage à travailler en totale transparence avec ses clients et à communiquer les chiffres dont elle dispose.

Cette obligation de conseils ne saurait être assimilée à une obligation de résultat compte tenu de la diversité des clients potentiels et de leurs connaissances respectives en informatique. Cette obligation sera considérée comme remplie à partir du moment où le Client aura accepté expressément le devis et/ou le bon de commande.

20.13 – Obligations du client

Outre l'obligation de collaboration définie à l'article 2.4, le Client s'engage à régler les sommes convenues à échéance.

Le Client s'engage, sauf défaillance du prestataire, à ne pas contacter d'autres référenceurs.

Le Client s'engage, en outre, à maintenir le budget de référencement convenu, maintenir le contenu de son site en conformité avec les lois et autres textes réglementaires en vigueur et à communiquer les résultats (rendez-vous, etc.)

20.14 – Collaboration entre les parties

Chaque partie s'engage à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires. Le prestataire a informé le Client que la bonne succession des prestations reposait sur cette nécessaire collaboration active. Si le besoin s'en faisait sentir, le Client pourra nommer un responsable de projet ou encore mettre en place un comité de suivi chargé de suivre l'évolution et la réalisation du projet. Les parties sont tenues à une obligation de bonne foi.

20.15 – Respect de la concurrence

Le prestataire s'engage de façon ferme à ne nuire à la concurrence sous aucun prétexte ni dénigrer ou utiliser la marque d'un concurrent.

Par conséquent, Le prestataire se réserve le droit de refuser la réalisation d'une demande, faite par le client, de nature à nuire à un concurrent, dans un but d'amélioration de son référencement, et ce, sans que ce refus ne puisse être de nature à engager sa responsabilité sous quelque motif que ce soit.

20.16 – Interdiction des actions de spamdexing

Le prestataire s'engage à lutter contre les actions de spamdexing (voir ci-après) ou techniques de « Black hat » interdites par les moteurs de recherche ainsi qu'à ne cacher aucun contenu au moteur de recherche qui pourrait conduire à une sanction exemplaire et condamner la prestation de référencement.

20.17 – Option « Référencement première place Google Maps garantie ou remboursée »

Si vous n'atteignez pas cette place sous 1 an à la date de la facturation, nous vous remboursons totalement cette somme.

La validation de la position se fera par capture d'écran avec validation de la position de votre part.

Le mot clé à passer se fera ensemble pour arriver sur cette première page.

Article 21 : Prestation drone

21.1 Moyens mis en œuvre

Le prestataire est enregistrée auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) conformément à la réglementation en vigueur (arrêtés de 2015 et octobre 2018 Art. 3). Les appareils de vol (à savoir des aéronefs non habités télépilotés en vue ou hors vue, plus connus sous la dénomination de « drones ») qu'il utilise dans le cadre de ses missions de services sont agréés DGAC pour les vols hors zone peuplée (scénario 1) et pour les vols en agglomération (scénario 3), ainsi que pour des vols hors zone peuplée et hors vue du télépilote (scénario 2).

Par ailleurs, le prestataire dispose de son propre matériel de prise de vue, adapté aux appareils de vol et à leurs contraintes.

21.2 Commande

Passation de commande : Toute commande est conclue dès lors que le client appose la mention « Bon pour accord » et sa signature sur l'offre de services ou le devis proposé par le prestataire. La commande sera totalement effective après versement par le client d'un acompte de 30% de son montant total (sauf mention spécifique indiquée sur le devis).

Annulation de commande : Le prestataire se réserve le droit d'annuler une commande si les autorisations préalables à la réalisation de la prestation ne sont pas obtenues. Il en est de même lorsque le lieu, la période ou le contexte ne permettent pas de réaliser la mission dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation.

Toute annulation de commande à l'initiative du prestataire donne lieu au remboursement immédiat des sommes éventuellement perçues par le prestataire dans le cadre de cette commande. Toutefois, quel que soit le préjudice, elle n'ouvre droit à aucune indemnité ou pénalité d'aucune sorte au profit du client.

Toute annulation de commande à l'initiative du client, ne relevant pas de la force majeure, ne fera l'objet d'aucun remboursement d'acompte de la part du prestataire.

Le jour de la mission, une météorologie défavorable, dont l'appréciation relève uniquement du prestataire, n'est pas un motif d'annulation de la commande. Une nouvelle date de réalisation est alors à convenir entre le client et le prestataire

21.3 Délais

Le prestataire s'engage par la présente à une obligation de moyen quand au respect des dates de livraison. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables au prestataire ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception du projet ou des prestations sur documents commerciaux et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts. Toutefois, il peut se voir prolongé si la mission nécessite des démarches administratives et des demandes d'autorisation particulières (DGAC, Préfecture,...) ou en cas de mauvaises conditions météorologiques. En cas de retard de réalisation, quelle qu'en soit la raison, aucune indemnité ne pourra être réclamée au prestataire par le client.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le prestataire.

Les délais de livraison sont indicatifs et ne sauraient constituer un engagement ferme de livrer à la date fixe.

21.4 Cession de droits

Les prises de vue du prestataire sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images du prestataire sur support graphique ou numérique n'entraîne pas le transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés, leur utilisation est limitée à l'usage privé de l'acquéreur.

Droit d'auteur : Sauf spécification contraire, l'ensemble des photographies, films produits le prestataire sont soumis aux lois 57-298 du 11 mars 1957 concernant la propriété artistique et 85-660 du 3 juillet 1985 sur les droits d'auteurs.

Droit de reproduction : Toute reproduction par quelque procédé que ce soit des images ou réalisations le prestataire est interdite sans l'achat préalable des droits de reproduction correspondants. Les droits sont commercialisés avec le fichier numérique de l'image pour son usage tel que défini par le client qui mentionne lors de la commande le format, le support et le nombre d'exemplaires diffusés.

La cession des droits sur une image ou une réalisation n'inclue aucun caractère d'exclusivité sauf mention expresse et, en aucun cas la possibilité de cession d'une copie du fichier à des tiers à titre gratuit ou onéreux. La cession des droits n'est acquise par le client que sous réserve du parfait paiement de ceux-ci et d'une utilisation conforme des images ou réalisations à l'usage défini lors de la commande.

Le prestataire ainsi que les auteurs respectifs des images se réservent le droit de refuser toutes utilisations des vues dans un autre but que privé, sauf mentions contraires. Ainsi le prestataire est l'auteur des images cèdent leurs droits d'auteurs pour la diffusion du projet en cours mais restent détenteurs des droits d'auteurs pour toutes utilisations exceptionnelles dans un autre projet de ces images et doivent être tenus informés des éventuelles tractations pour la réutilisation des mêmes images au sein d'autres productions, pour lesquelles les parties le prestataire et les auteurs percevront des droits d'auteurs négociables à chaque réutilisation. Toute utilisation contraire aux clauses supra des images ou réalisations du prestataire sans accord préalable donnera lieu à une facturation minimum de 5 fois la valeur des droits correspondants. Afin de pouvoir justifier de la propriété des images ou réalisations le prestataire conservera une copie numérique dans le format original dès la fin des opérations de prises de vues.

En cas de doute sur le droit d'utilisation des vues, toute précision peut être obtenue par mail :

contact@domoveillance.fr le prestataire concède au client de manière contractuelle au coup par coup le droit de reproduction et de représentation sur tous supports et par tous moyens des photographies et/ou vidéos réalisées lors de la prestation, et ce pour une durée illimitée. En contrepartie, le client autorise le prestataire à le citer comme référence sur ses supports de communication et à y utiliser les photographies et/ou vidéos faisant l'objet de ladite cession. Si le client le souhaite, le site www.domoveillance.fr pourra être doté d'un lien vers le site du client. Cette cession n'est effective qu'au jour du paiement intégral de la prestation par le client. La cession par le prestataire des droits de reproduction et/ou de représentation d'une ou plusieurs photos ou vidéos ne dispense pas le client de vérifier à ce que soient respectés les droits des personnes photographiées ou filmées ou ceux des propriétaires d'œuvres photographiées ou filmées (cf. Art.9 – Responsabilités et Engagements – Droits des tiers et des biens représentés). le prestataire se réserve le droit d'utiliser les médias pour sa communication personnelles sauf mention contraire signée et validée avec le client lors de la validation du devis.

21.5 Responsabilités et Engagements

L'obligation du prestataire fournit les moyens nécessaires pour une réalisation de sa prestation conformément à ses standards de qualité, à la demande du CLIENT et dans le strict respect des règles professionnelles en usage.

Le prestataire s'engage à obtenir dans les délais les approbations nécessaires (c'est lui qui se charge notamment d'obtenir les protocoles d'accord, les autorisations auprès de la DGAC et de la Préfecture le cas échéant)

Pour garantir les tiers et les biens, en cas de sinistre engageant sa responsabilité, le prestataire possède une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.